



# AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## RÈGLEMENT 2025-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) 2023-02

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que la ministre des Affaires municipales a approuvé le Règlement de contrôle intérimaire 2025-01 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Ce Règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.

Lise Fortin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière